

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1287

présenté par

M. Fournier, Mme Sas, Mme Chatelain, M. Raux, M. Thierry, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sebaihi, M. Taché et Mme Taillé-Polian

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 19, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet un rapport au Parlement au plus tard le 15 septembre 2023 sur les projections économiques, fiscales, sociales et budgétaires autour de la mise en place des actifs visés au e) du 3 de l'article L. 221-32-2 du code monétaire et financier tel qu'il résulte de la présente loi.

Le rapport précise notamment :

1° Les personnes physiques investisseurs non professionnels publics susceptibles de souscrire, par décile de revenus aux ELTIF ;

2° Les différentes hypothèses de prélèvements sociaux et fiscaux envisagés, leurs conséquences budgétaires et économiques ;

3° Les conditions de compensation de la perte éventuelle de recettes pour la sécurité sociale, notamment pour le financement du fonds de solidarité vieillesse, en cas d'exonération sociale considérée par le Gouvernement ;

4° Les projections budgétaires et économiques sur le maintien ou l'extension éventuels de mesures fiscales et sociales de faveur des ELTIF, et les conséquences de ce choix éventuel pour ces dépenses fiscales et sociales sur les autres politiques d'aides nationales en direction de l'industrie décarbonée ;

5° Les évaluations géographiques des impacts économiques et budgétaires projetés du développement des ELTIF selon une échelle régionale sur le territoire national français.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe écologiste NUPES traduit ici son besoin d'information en amont du projet de loi de finances pour 2024 et son inquiétude face à des mesures fiscales et sociales de faveur, maintenue ou étendue, au bénéfice des fonds européens d'investissement à long terme (FEILT) / European Long Term Investment Funds (ELTIF).

Il est nécessaire de correctement cerner quelles mesures fiscales et sociales de faveur pourront accéder les détenteurs actuels et futurs d'actifs d'ELTIF, lesquelles seront à coup sûrs transformés en arguments commerciaux martelés par les distributeurs desdits produits financiers, banques comme assurances.

Lors des débats en commission, la majorité présidentielle a souligné la pertinence d'attendre le PLF2024, or nous souhaitons d'ores et déjà cerner comment le Gouvernement compte moduler et ainsi soutenir voir davantage privilégier les seuls marchés financiers pour soutenir la transition énergétique de l'industrie françaises et européennes, via notamment les particuliers appelés à davantage souscrire à ces actifs, ce sur quoi nous exprimons par ailleurs d'autres réserves.